

V ÉCHANGES DANS LE DOMAINE DE LA CINÉMATOGRAPHIE, DE  
L'AUDIO-VISUEL ET DE LA VIDÉO

Les deux parties sont convenues:

1. D'encourager les moyens pratiques d'accroître le nombre de licences et la distribution de films et de vidéos produits par les industries cinématographiques des deux pays et d'encourager le plus grand nombre possible de projection de ces films. Les relations commerciales seront menées directement par la société soviétique SOVEXPORTFILM du côté soviétique et par des sociétés de distribution d'appartenance canadienne et sous contrôle canadien du côté canadien sur la base de possibilités égales et à des conditions financières acceptables de part et d'autre;
2. D'encourager l'organisation de premières et de journées du Film soviétique au Canada et du Film canadien en URSS. Les conditions de réalisation de ces initiatives seront négociées directement entre les organisations soviétiques et canadiennes compétentes;
3. D'encourager l'inscription de films canadiens et la participation de délégations canadiennes aux Festivals